



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D0065591-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 33. Subvention exceptionnelle à l'association Pompiers d'urgence internationale (PUI)

Délibération n° 2021/006559

Subvention exceptionnelle à l'association pompiers d'urgence internationale (PUI)

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 4	16/09/2021	Favorable unanime (2 abstentions)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'association des Pompiers d'urgence internationale (PUI).

I. Contexte

L'été 2021 a donné lieu à des records de chaleur, provoquant des incendies de grande ampleur et des dommages catastrophiques, aussi bien pour les habitants que pour l'environnement.

Le bassin méditerranéen n'a pas été épargné par les flammes : Italie, Grèce, Algérie, Turquie, Espagne, France, de même que les pays du pourtour de la mer Adriatique : Bosnie, Croatie...

II. Proposition de subvention

Les conditions météorologiques : chaleurs extrêmes, faible taux d'humidité dans l'air, peu de précipitations, vents violents et végétation sèche, sont propices aux incendies. Avec le dérèglement climatique lié aux activités humaines, ces catastrophes naturelles seront de plus en plus fréquentes.

Anticiper, s'adapter et lutter sont les objectifs poursuivis par la Ville vis-à-vis du dérèglement climatique.

C'est dans ce cadre, qu'il est proposé d'attribuer **une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association des Pompiers d'urgence internationale (PUI).**

Cette ONG française de solidarité internationale, créée en 2004, porte secours aux populations dans des situations de catastrophes naturelles ou humanitaires. En 2010, PUI est la première équipe de secours française reconnue et classifiée par l'ONU. L'association poursuit trois missions principales :

- porter secours aux populations les plus vulnérables dans des situations de crise en suscitant l'engagement volontaire et bénévole de professionnels du secours d'urgence,
- renforcer les dispositifs de sécurité civile des pays émergents,
- développer une culture du risque et sensibiliser la population en matière de risques naturels.

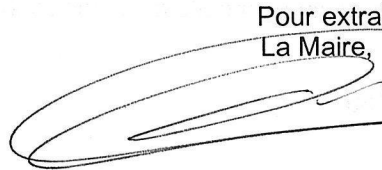

En cas d'accord, la dépense de 10 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.020.6574.47082.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € aux pompiers d'urgence internationale (PUI).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention* : 0
Conseillers intéressés : 0

Pour extrait conforme
La Maire,

Anne VIGNOT

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.